

Face à l'arrivée du moustique tigre, soyez vigilants

Le moustique tigre est désormais implanté et actif dans le département des Hauts-de-Seine. Il peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur des virus de chikungunya, de la dengue et du zika. Une surveillance renforcée est mise en place jusqu'à fin novembre. Découvrez comment le combattre et vous en protéger.

Mis en ligne le 12 juin 2018



L'implantation du moustique tigre en France a été mise en évidence dans le Sud-Est dès 2004 à Menton. Aujourd'hui, sa présence est signalée dans près de la moitié des départements français.

Le moustique tigre dans les Hauts-de-Seine

En Île-de-France, le moustique tigre est dorénavant considéré comme présent et actif dans les départements du Val-de-Marne (94) et des Hauts-de-Seine (92). Le moustique tigre peut, lorsqu'il a piqué une personne malade, transmettre la dengue, le chikungunya ou le virus Zika.

Mise en place de mesures de prévention

L'arrêté préfectoral du 18 mai 2018 permet la mise en œuvre conjointe de mesures visant à prévenir les risques de prolifération, à détecter et suivre l'évolution du moustique, ainsi qu'à protéger les personnes.

Une cellule coordonnée par le préfet des Hauts-de-Seine et réunissant le Département des Hauts-de-Seine, l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS), les services de la préfecture et l'Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ) a été créée.

Une surveillance renforcée est mise en place jusqu'au 30 novembre 2018.

Interventions à domicile

Dans le cadre du plan anti-dissémination des maladies transmises par le moustique tigre, le Préfet autorise les agents habilités par le Département des Hauts-de-Seine à entrer avec leur matériel sur les propriétés privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants en ont été avisés à temps, pour prévenir les risques de prolifération.

Comment le signaler

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Pour signaler un moustique tigre ➔ il faut disposer :

- > D'une photo d'un moustique tigre
- > D'un moustique dans un état permettant son identification.

Comment lutter contre sa prolifération

Quelques conseils utiles

- > Supprimez toute eau stagnante autour de votre domicile
- > Videz les vases et les soucoupes des pots de fleurs
- > Couvrez les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou tissu
- > Ramassez les fruits tombés
- > Nettoyez régulièrement les gouttières et les caniveaux

Pensez également à bien vous protéger

- > Appliquez sur votre peau et vos vêtements un produit anti-moustiques
- > Portez des vêtements couvrants et amples
- > Installez des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur
- > Si vous en disposez, allumez la climatisation qui fait fuir les moustiques

TÉLÉCHARGER



[Dépliant du ministère chargé de la Santé et de l'Agence régionale de santé Île de France - 2018 - \(519 Ko\)](#)



[Arrêté préfectoral du 2 mai 2018 relatif au moustique tigre - Hauts-de-Seine - \(4](#)



Mo)



RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS